



Commission Départementale Prévention Médiation Education

Réunion du 2 Mai 2024

Présidence : M. Abdelhafid HORMI

Présents : MM. Mehdi MEZOUANI, Michel ESCHYLLE (CDA).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

La Commission a pris la décision d'inviter systématiquement le Référent Sécurité de chaque club lors de toute nouvelle audition.

En cas d'absence de celui-ci, la Commission pourra prendre des décisions contraignantes envers le club fautif.

Seniors D1 Match 25929085 Sevrans Fc/Flamboyants de Villepinte du 5/5/24

La Commission,

Après auditions de Mme Régine HEBERT, MM. Eric TUTTLE, Tony FERNANDES, tous trois des Flamboyants de Villepinte,

Après audition de M. Tama DRAME de Sevrans Fc,

A la demande des Flamboyants de Villepinte, une réunion de prévention est organisée pour le match à venir, les deux équipes étant respectivement première et seconde au classement,

Après échanges cordiaux, des consignes sont actées pour assurer la sécurité de l'équipe visiteuse,

Notée l'expérience du trio arbitral et la désignation d'un Délégué à la charge des Flamboyants de Villepinte est enregistré.

La Commission se félicite des débats amicaux entre les deux clubs et souhaite un bon match aux deux équipes.

La présente décision, est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel
